



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **D5 (Régate nationale n° 126)**

Date : **09 octobre 2011**

Lieu : **Bassin garage - Beez**

Autorité Organisatrice : **Beez Boating Club**

1 REGLES

La régata sera régie par :

- les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les prescriptions de la F.R.B.Y.,
- Les règles de classes concernées,
- Les règles telles que spécifiées dans cet avis de course.
- Les instructions de course (IC) ; Les IC peuvent modifier les RCV et les règles de cet AC.

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF.

La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- La régata est ouverte à toutes les classes de dériveurs catégorie D5.
- Les inscriptions se feront sur place avant l'épreuve.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) membre F.F.Y.B doivent présenter au moment de leur inscription :
 - la licence F.F.Y.B. valide de la catégorie compétition et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) non membre F.F.Y.B devons justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'I.S.A.F.

4 DROITS A PAYER

Le droit d'inscription est de 15€ par bateau *déjeuné compris* (voir point 13).

5 PROGRAMME

- Confirmation d'inscription : Le 09 octobre 2011 de 08h30 à 10h15
- Jour de course : Le 09 octobre 2011 : Un maximum de courses
- L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 10h30.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront distribuées à chaque concurrent lors de l'inscription.

7 PARCOURS

Les types de parcours seront joints en annexe des IC.

8 CLASSEMENT

- Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.
- Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3.
 - Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 3.
 - Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 4.

9 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10 PRIX

Des prix et coupes seront remis lors de la proclamation des résultats vers 17h.

11 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 500.000 euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Une visite de la ville de Bruxelles est organisée durant la compétition pour les accompagnants le désirant. Le déplacement s'organiserait le jour même en fonction du nombre de participants à la visite.
Le départ est prévu peu après 10h, le retour est prévu vers 16h pour assister à la remise des prix. Le repas se prendra sur place en fonction de la visite et du désir des personnes participants à la visite.

- Sur place :

Le déjeuner (Cafés, croissants, pains au chocolats) est offert à tous les régatiers.

Pour les accompagnants, le prix est de 3 €.

Repas de midi :

Un repas chaud vous sera proposé pour 8 €.

Pour plus d'info ou réservé (avant le 05 octobre) :0479/283 383 ou info@bbcvoile.be

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Sylvie ROEMEN, Secrétaire : roemen.l.s@skynet.be

Rue Notre Dame 49

5000 Namur

Tél & Fax : 081/22.19.44

Dany DETHIER, Responsable voile : dany.dethier@laposte.net

Tél : 0486/18.07.45